

NEOEN

Rencontre avec les élus de Cintheaux

*Projet éolien sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Cintheaux,
Fresney-le-Puceux*

2 mai 2023



Compte-rendu de la présentation à l'équipe municipale de Cintheaux

Liste des présents :

- Marcel JAEGER – Maire de Cintheaux
- Valérie GUILLOUX – 1^{er} adjoint au maire
- Benoit VANDERMERSCH – 2^{ème} adjoint au maire
- Rémy RIVOAL – Conseiller municipal
- Martine MACE – Conseillère municipale
- Anne JAEGER – Conseillère municipale

- Baptiste ERNOULD – Chef de projets Neoen
- Thomas MUSELIER – Président de l'Agence Tact
- Daphnée SIMON – Consultante Agence Tact

Cette présentation intervient à l'initiative de Neoen, suite à l'intervention de l'agence Tact début 2023. Neoen souhaite engager une démarche de concertation autour du projet éolien qui s'inscrit sur les communes de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux. L'objectif est de renouveler ce format aux étapes clés du développement du projet afin d'assurer la bonne information et l'inclusion des élus dans son développement.

Cette première rencontre a été l'occasion de revenir sur l'historique des échanges ayant eu lieu jusqu'à ce jour, d'énoncer les étapes du projet en rappelant le calendrier général des différentes phases jusqu'à la décision du préfet, de présenter les premiers résultats des études menées et d'annoncer la démarche d'information qui durera jusqu'à la réception des études finalisées. D'une durée totale de 1h30, ce temps d'échange s'est déroulé sur la base d'une présentation projetée et a donné lieu à un travail collaboratif sur fond cartographique.

Le compte-rendu des échanges est intégré au fur et à mesure de la présentation projetée. Les pages reprenant les discussions entre les membres du conseil municipal sont signalés par un cadre jaune.

Ordre du jour

- ① Rappel de l'historique des échanges
- ② Où en sommes-nous ? Les étapes du projet
- ③ Zoom sur les études en cours
- ④ La démarche d'information
- ⑤ Temps d'échanges

Une synthèse sera réalisée et mise à votre disposition.

Objectifs de la séance

- **Dresser un point d'étapes sur les études en cours**
- **Discuter des points d'intérêts sur votre territoire en lien avec l'étude paysagère**
- **Échanger sur la démarche d'information à venir**
- **Répondre à l'ensemble de vos questions**

1



Rappel de l'historique des échanges

Historique avec Neoen



2020 - 2021

Automne 2021

Novembre 2021

2022 - 2023

Identification de la zone d'étude et premiers échanges avec les élus

Début de la sécurisation foncière

Pose du mât de mesure de vent

Lancement des études



26 octobre 2021

Rencontre avec le maire et un adjoint



17 septembre 2022

Réunion publique auprès des habitants de la commune

Retours sur le diagnostic

Décembre 2022

Rencontre avec les
maires et élus des
communes concernées



4 entretiens réalisés

Hiver 2023

Réalisation de l'étude
de contexte

Synthèse

- Sécuriser les élus face à la montée de l'opposition
- Mener une démarche différenciée par communes
 - Apporter un niveau d'information équivalent à l'ensemble des acteurs concernés
- Accompagner le besoin de consultation et d'information des habitants

Printemps 2023

Mise en place de la
démarche de
concertation



- 5** rencontres avec les élus des trois communes
- 2** rencontres avec les communes riveraines
- 1** lettre d'information et un questionnaire

Compte-rendu

Monsieur le maire introduit la séance en remerciant les élus, Neoen et l'Agence Tact pour leur présence et rappelle que cette présentation était particulièrement attendue pour permettre aux élus d'avoir toutes les informations sur le projet.

Thomas Muselier de l'Agence Tact rappelle l'objectif de ses missions et introduit la présentation en indiquant que l'ensemble des informations attendues, notamment la hauteur des machines et leur implantation, ne sont pas connues à ce stade car elles dépendent des études toujours en cours.

L'historique des rencontres, en parallèle des premières étapes du développement éolien sont ensuite présentées. Un temps d'échange est consacré à la vérification des dates des différentes rencontres avec les élus municipaux, suite au changement d'équipe chez Neoen qui a conduit à une perte d'information.

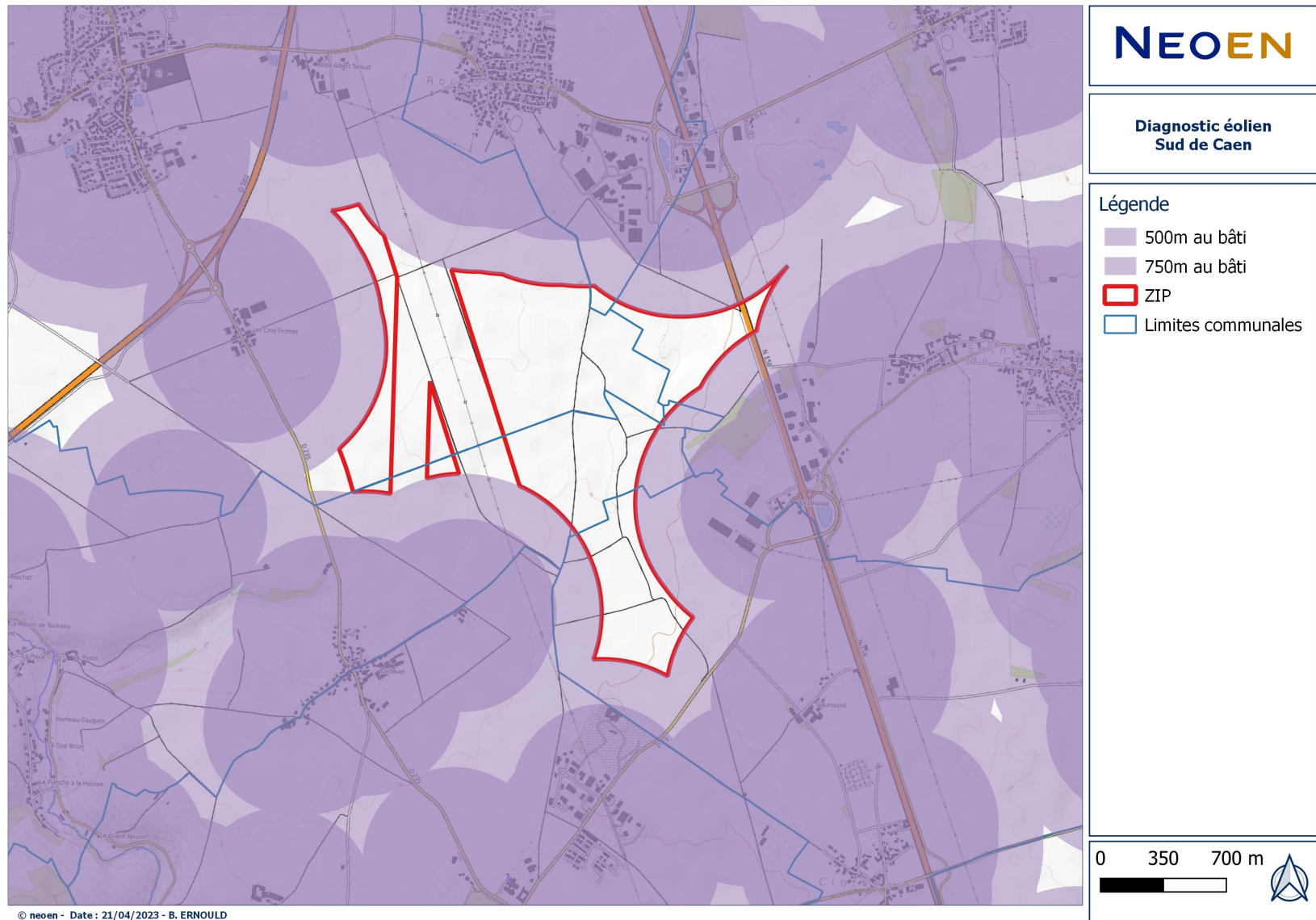
Echanges avec les membres du conseil municipal suite à la présentation de la démarche de concertation

Intervention : Le projet a eu un démarrage difficile car les pistes ont été brouillées avec un autre projet porté par l'intercommunalité.

→ Ce projet intervient dans un territoire complexe au croisement de deux intercommunalités (CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon et CdC Cingal-Suisse Normande) et de trois territoires communaux qui n'ont pas d'habitude de travail en commun.

La zone d'étude dans sa version la plus récente est ensuite présentée. La légende est détaillée pour expliquer la signification des aplats de couleur et indiquer les mesures prises par Neoen pour s'éloigner des habitations à 750m au-delà des mesures réglementaires qui prévoient un éloignement de 500m aux habitations.

Rappel de la zone d'étude

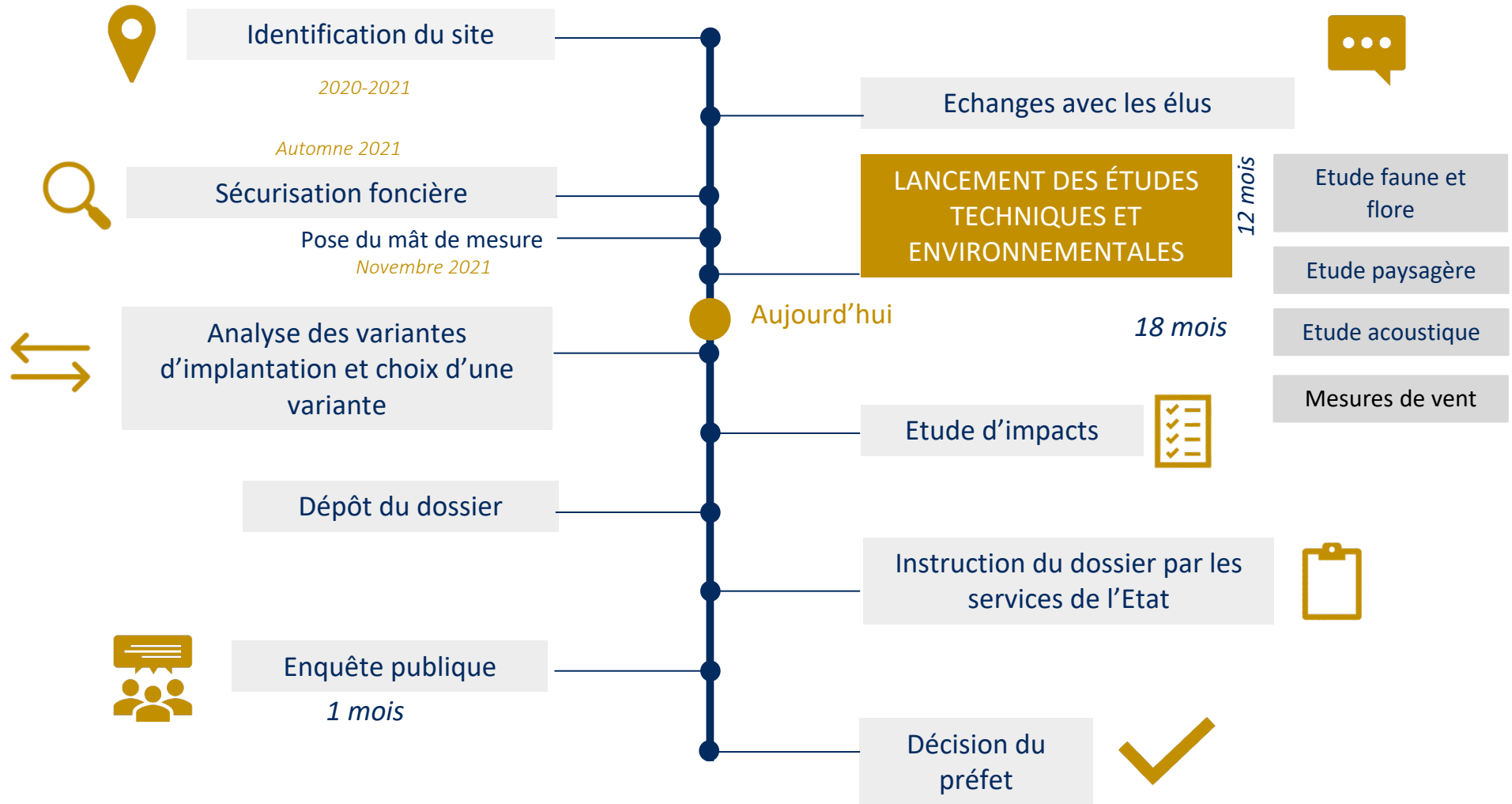


2



Où en sommes-nous ? : les étapes du projet

Où en sommes-nous ? Les étapes du projet



3



Zoom sur les études en cours

Les études techniques

Les études techniques et environnementales permettent de réaliser un **état initial complet de la zone d'étude**, c'est-à-dire d'en dresser une photographie précise.

Pour ce faire, il est nécessaire de réaliser :

- **Une étude faune et flore**
- **Une étude paysagère**
- **Une étude acoustique**

(+ Une étude de vent (non réglementaire))

Celles-ci sont réalisées par des bureaux d'études dédiés.

3 étapes nécessaires après les états initiaux :

- **Etape 1 : Etudier les variantes d'implantation en évitant les zones à enjeux**
- **Etape 2 : Evaluer l'impact des scénarios d'implantation**
- **Etape 3 : Eviter, réduire, compenser cet impact**

Des bureaux d'étude indépendants

L'étude d'impact est assurée par un groupement de bureaux d'études indépendants mandaté par le porteur de projet.

Volet paysage



Volet écologie



Volet
acoustique



Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

ENJEU

L'enjeu correspond à **l'état actuel du territoire** (photographie de l'existant), indépendamment du projet. Il correspond aux valeurs intrinsèques de l'objet ou du territoire étudié.

→ **Indépendant du projet**



SENSIBILITE

La sensibilité correspond à **l'interprétation de l'effet potentiel de l'implantation d'un parc éolien sur les paysages** où les objets étudiés. Cette notion correspond au niveau de mutation qui pourrait être généré par le futur parc en fonction de son implantation.

→ **Lié au projet**

IMPACTS

Effet produit par le parc éolien sur l'environnement proche.

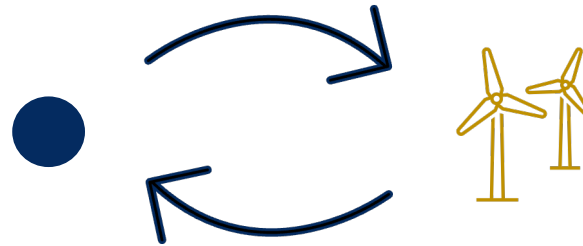
- Le guide des études d'impacts encadre cette notion et définit une liste de critères qui permet de classer les impacts de nuls à très forts.
- Ceux-ci sont évalués dans un chapitre dédié de l'étude d'impacts.

Rappels sur le vocabulaire des études

Zoom sur les notions principales

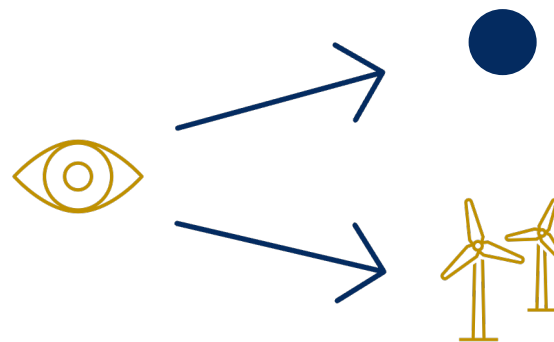
INTERVISIBILITE

*Visibilité
réciproque entre
l'enjeu et le projet*

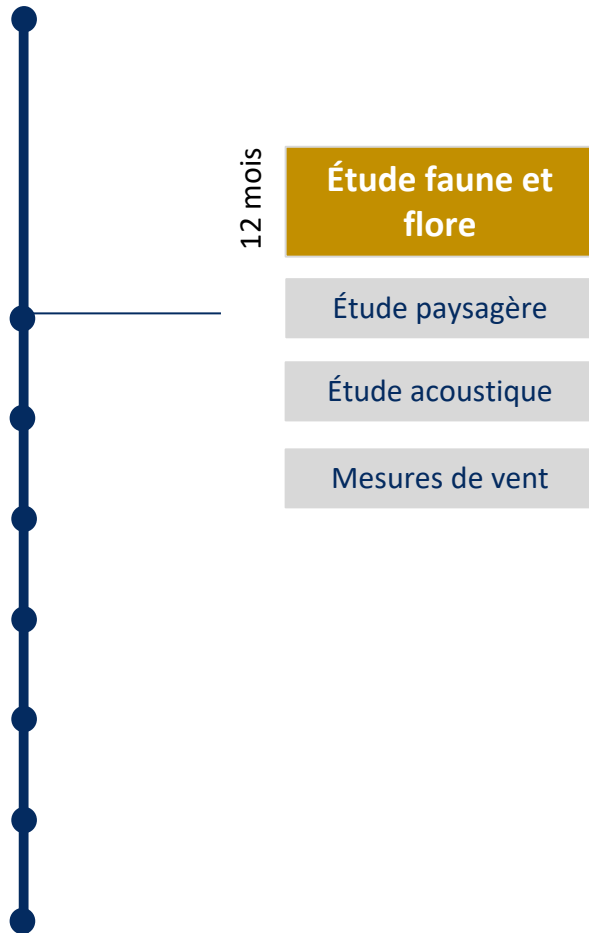


COVISIBILITE

*Visibilité conjointe
entre un enjeu et
le projet depuis un
point de vue
donné*



L'étude faune-flore



Un bureau d'études est mandaté pour effectuer un **inventaire des espèces** animales et végétales sur le site et ses abords, **pendant au moins un an** (la durée d'un cycle de vie des milieux).

Ce diagnostic permet **d'identifier les enjeux environnementaux** au sein de la zone d'étude et **d'évaluer la compatibilité du projet avec les milieux**.

L'étude faune-flore

Plus de 50 sorties terrains depuis mars 2022

- 68 espèces d'oiseaux ont été identifiées
- 19 espèces de chauves-souris



Photo 1 : Prairie de fauche et linéaire de l'ancienne voie ferrée © Rainette 2022

À ce stade :

- Aucune espèce de flore n'est considérée d'intérêt patrimonial (rare ou menacée).
- Aucun habitat de zone humide n'a été identifié sur la zone d'étude.
- Les enjeux pour la flore sont surtout **concentrés autour de l'ancienne voie ferrée**.
- Les principaux enjeux relevés concernent les **oiseaux** : la zone ouverte est une zone de chasse pour certains rapaces (busards).

Compte-rendu

Les différentes étapes du développement d'un parc éolien sont présentées. Les bureaux d'étude faune-flore, paysage et acoustique ainsi que les premiers résultats d'études sont présentés. Ceux de l'étude sur la biodiversité, étude la plus longue entamée au printemps 2022, sont synthétisés par Neoen.

Q? (A propos des oiseaux et des chiroptères) Vous vous arrêtez vraiment à des détails comme cela? N'y-a-t-il pas des intérêts plus forts?

→ Les enjeux faunistiques et floristiques sont des éléments déterminants pour la viabilité d'un projet. Selon leur caractéristiques, certaines espèces protégées sont à même de stopper un projet de parc éolien. C'est notamment le cas de certains oiseaux (rapaces) et de certaines espèces de chauve-souris. D'autres espèces, tels que les amphibiens, sont moins sensibles aux projets de parcs éoliens.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Si le paysage est détérioré, quelles sont les compensations?

→ La compensation des impacts d'un projet éolien est étudiée dans la séquence ERC de l'étude d'impacts. Celle-ci est rédigée après l'état initial qui conduit aux conclusions et recommandations portées par les bureaux d'études indépendant sur les thématiques précitées (biodiversité, paysage et acoustique). Sur la base de ces recommandations, le porteur de projet travaille à des variantes d'implantations. Celles-ci sont ensuite analysées par les bureaux d'études afin de trouver un compromis entre une variante de moindre impacts et de meilleure production. La variante retenue est ensuite soumise à l'analyse des bureaux d'études dans l'étude d'impact qui comprend la séquence ERC.

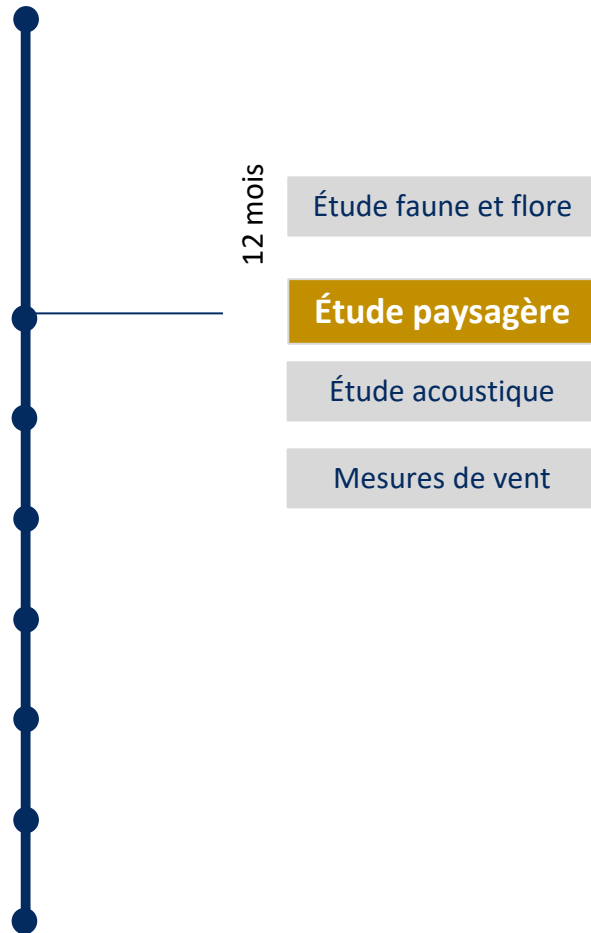
Compte-rendu

Q? Avez-vous connaissance du projet de contournement de la 4 voies? Il faudrait pouvoir coordonner les études et surtout les mesures de ces deux projets et en tenir compte dans le choix d'implantation. Les enjeux concernant la voie ferrée sont également importants. Il faudrait pouvoir combiner ces trois projets et lier leurs mesures compensatoires pour plus de cohérence.

→ Neoen a pris connaissance de l'existence de ce projet récemment. Etant donné la proximité de ces deux projets, Neoen s'engage à approfondir ses recherches sur ce point et à entrer en contact avec le service concerné pour échanger, notamment au sujet de l'harmonisation des mesures compensatoires. Neoen prend acte des encouragements portés par M.Vandermersch pour intégrer cette donnée.

M. le maire prend la parole suite à ces échanges pour indiquer qu'une enquête publique aura lieu à terme. Il évoque qu'un certain nombre de sujets peuvent y être remontés, notamment des impacts liés au paysage vis-à-vis de l'église, mais aussi de la carrière qui doit faire face au cimetière canadien ou encore l'évocation possible des conflits actuels autour du parc éolien de Courseulles. Il énonce la possibilité d'une contestation autour de ces thématiques et rappelle ses préoccupations liées à l'avis de sa population qui constituent pour lui le véritable enjeu.

L'étude paysagère



Une étude précise du paysage, de ses composantes et des lignes de force est réalisée. Elle identifie les enjeux paysagers de la zone concernée par le projet puis évalue les impacts du futur parc sur le paysage (monuments, lieux possédant un intérêt patrimonial ou culturel, cadre de vie des habitants).

Des **photomontages permettent de visualiser le futur parc éolien** au sein du paysage, depuis différents points de vue.

→ La liste des points de vue sera communiquée par le bureau d'étude courant mai

Point à discuter

- Quels sont les éléments de patrimoine et de paysage importants pour vous dans ce territoire ? (beaux panoramas, sites naturels, petit patrimoine...)
=> Échange sur cartes pour compléter la liste des points de vue

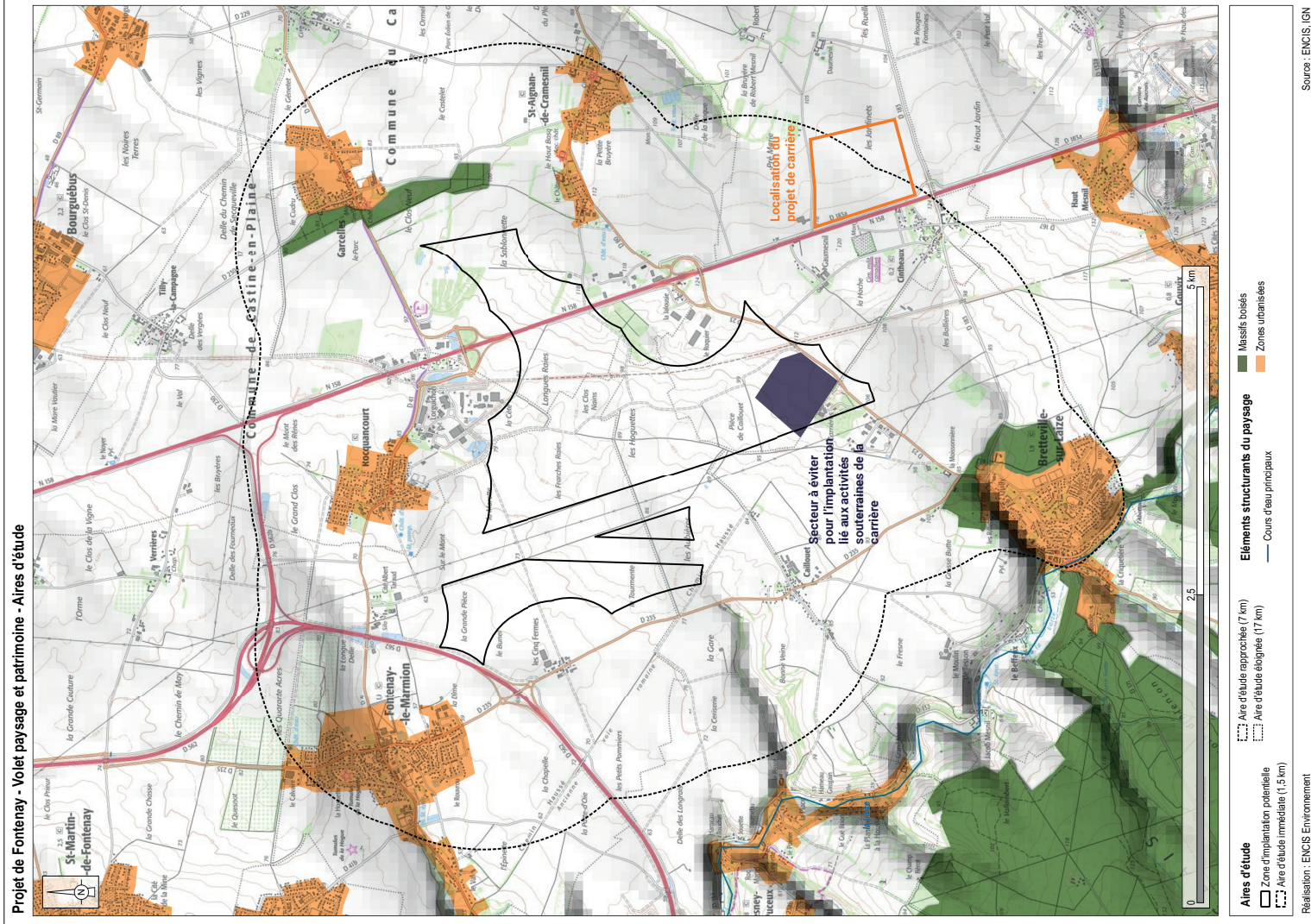
Compte-rendu

Un temps d'échange sur la base de fond cartographique est mené. Il vise à mettre en évidence les enjeux et les sensibilités présents sur la commune afin de compléter l'étude paysagère. La recherche des points de sensibilités et de visibilité sont encouragés notamment pour compléter le choix des points de vue sélectionnés par le bureau d'étude paysage.

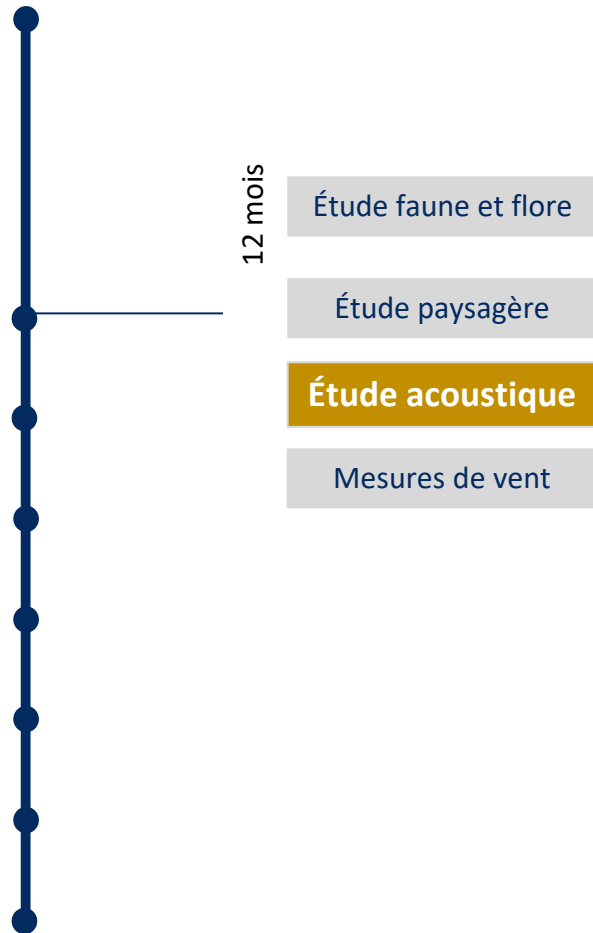
Ces échanges donnent lieu à diverses interventions portant notamment sur le projet dit « absurde » de la carrière où encore sur un sentiment partagé par les élus d'être une commune « poubelle » en lien avec les différentes infrastructures existantes et celles en projet : carrière, centre d'enfouissement...La position de la commune, à l'interface de grands projets industriels est soulignée. Les échanges se poursuivent avec l'indications d'une ancienne piste d'aviation ou encore l'identification d'une zone non propice à l'implantation de machines en raison des anciennes activités d'une carrière souterraine.

Ce temps d'échange sur cartes est conclut par une remarque liée à la nombreuse présence d'antennes relais sur le territoire qui, bien qu'impactant le paysage, ne sont pas soumises à un étude paysagère ni à une quelconque concertation malgré leurs covisibilités avec certains monuments historiques (église). Sur ce point, Neoen intervient, rappelant qu'en effet, la réglementation diffère entre ces installations et celle d'une éolienne.

Compte-rendu



L'étude acoustique



Objectif : caractériser l'impact acoustique des éoliennes

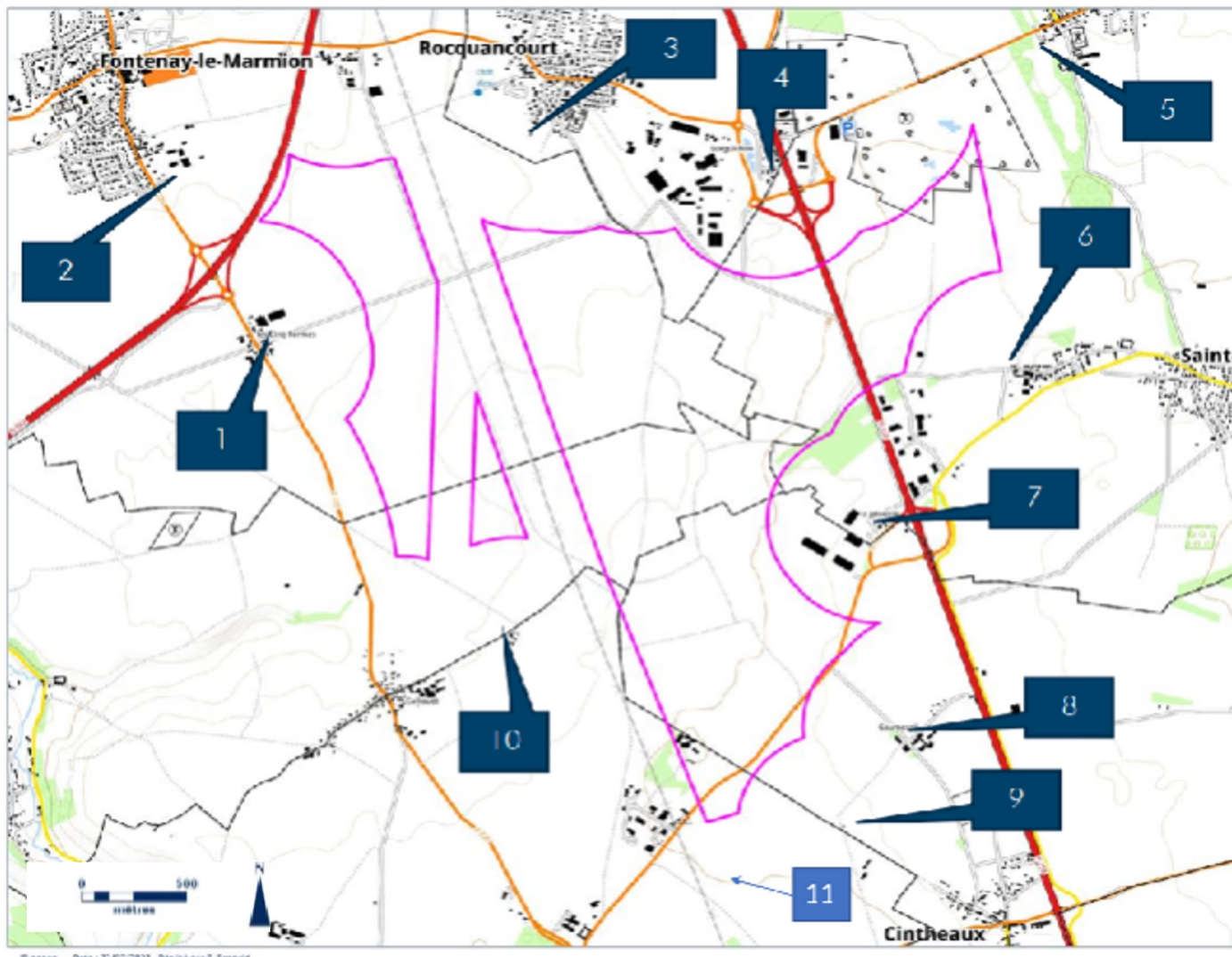
Principe :

- Etape 1 : mesure de l'état initial
- Etape 2 : modélisation à partir de l'état initial + les machines + les régimes de vent
- Etape 3 : sélection des machines et des scénarios d'implantation en conformité avec la réglementation et, si besoin, mise en place d'un plan de bridage

Phase d'exploitation : contrôle

Réglementation : émergence + 5 db le jour + 3 db la nuit.

L'étude acoustique : points de mesures

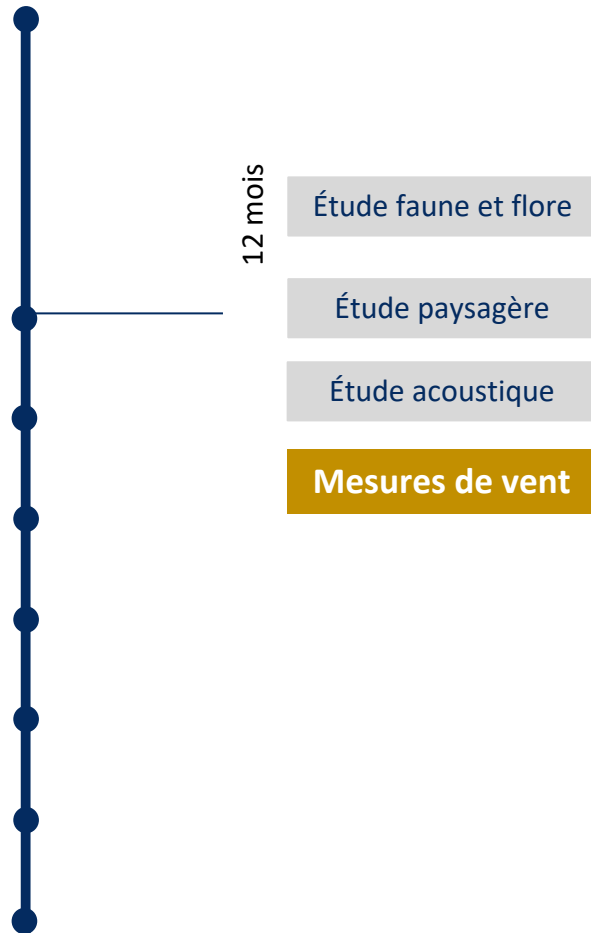


L'étude acoustique a débuté le 15 mars (à feuilles tombées)

Pour information :
Deux types d'écoute sont déployées : les études longues (15 jours) et les études courtes (2h)

→ Une nouvelle campagne d'écoute est prévue en mai (avec feuilles)

Les mesures de vent



Un mât de mesure d'une hauteur de 100m a été installé sur la zone d'étude en novembre 2021 pour minimum 2 ans.

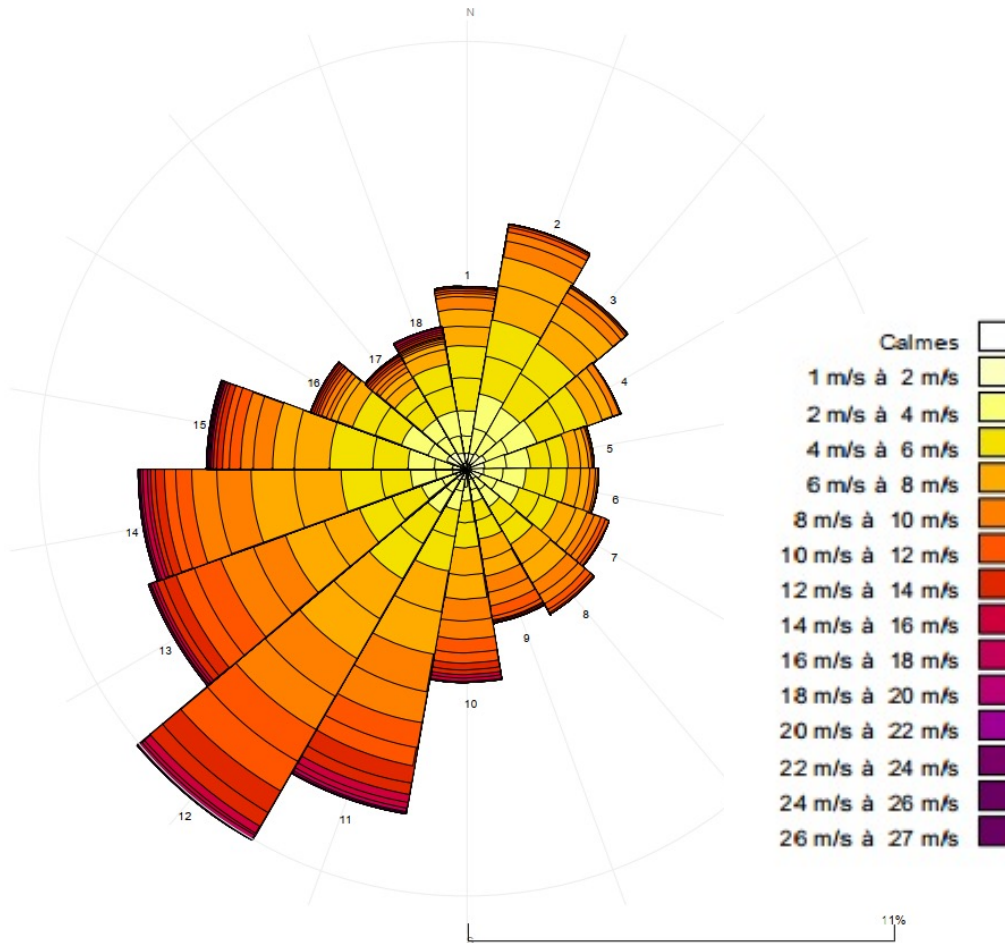
Objectif :

- **Mesurer la direction, la fréquence et l'intensité des vents sur la zone concernée.** Ces données seront corrélées avec les données de Météo France des 10 dernières années.

Cela permettra de **connaître le potentiel de production éolien** puis de choisir les éoliennes les mieux adaptées à la ressource en vent du site.

Les mesures de vent

Rose des vents mesurés sur la zone d'étude



La vitesse moyenne du vent mesurée à 101m de haut est de 6,76 m/s, légèrement supérieure à la moyenne locale.



Exemple mât de mesure

Compte-rendu

L'étude acoustique, toujours en cours, est détaillée de même que les informations concernant le mât de mesure installé depuis 2021.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Est-ce que les mesures de vent sont bonnes?

→ Les relevés indiquent que le gisement de vent est suffisant pour produire de l'électricité. Plus largement, il est mentionné que la région Normandie est dotée d'un vent dont la puissance et la régularité sont propices au développement de l'énergie éolienne. En effet, celui-ci est régulier en raison du paysage majoritairement occupé par des plaines agricoles comportant peu d'obstacles (forêts...). En complément, Neoen indique que le relevé de ces mesures sert également à assurer aux investisseurs des garanties pour le financement de même qu'il permet de choisir un modèle de machine le plus adapté pour optimiser la production. Enfin, le mat de mesure est également employé pour effectuer des relevés complémentaires pour l'étude des chauves-souris.

Q? Quelle est la hauteur des machines des parcs environnants?

→ Les données sur ces parcs sont difficilement trouvables. La seule donnée trouvée indique une hauteur de 120 mètres bout de pale pour un parc proche de la zone d'étude. Sur ce point, l'Agence Tact mentionne que la perception de la hauteur des machines est un élément complexe à distinguer à l'œil nu. Une différence entre une machine de 180m ou de 200m n'est possible que si celles-ci sont côtes à côtes.

Q? Quel est le choix envisagé par Neoen ? Des éoliennes plus hautes mais moins nombreuses ou plus basses mais plus nombreuses?

→ Le choix du modèle de machine intervient après l'identification des variantes, elles-mêmes liées aux résultats des études et aux recommandations des bureaux d'études. Celles-ci étant encore en cours, il n'est pas possible de pouvoir donner cette information à ce stade.

Compte-rendu

Q? Quelle est la puissance d'une machine?

→ Les machines actuelles sont évaluées à une puissance de 5 MW par heure. Pour compléter, Neoen indique que leur puissance est notamment liée à la longueur des pales : plus celles-ci sont grandes plus elles génèrent de force. La largeur du rotor est donc à privilégier sur la hauteur totale des machines.

Q? Mais le meilleur vent est en hauteur?

→ Le vent situé en hauteur est en effet plus régulier. Si l'on pense production pure, il faut en effet mettre les éoliennes au plus haut. Toutefois cette considération ne tient pas compte des contraintes qui reposent sur un projet éolien.

Q? Qu'est-ce qui est recherché dans le cas du projet de parc éolien sur les trois communes concernées?

→ En tant qu'entreprise, la production d'électricité est la raison d'être de la société. Toutefois, celle-ci est soumise à un cadre réglementaire strict qui encadre cette production.

Q? Quel est le coût d'une éolienne?

→ Une éolienne coûte 3 millions d'euros. Ce prix correspond à la machine et à ses composantes sans intégrer le coût des fondations et autres éléments annexes.

Q? Si on change de machines pour un renouvellement, garde-t-on les mêmes fondations?

→ Les fondations sont construites en fonction des caractéristiques des machines. Si celles-ci sont amenées à évoluer, il faudra démanteler entièrement les anciennes fondations pour en faire des nouvelles, adaptées au modèle de la machine. La loi a récemment évolué sur le démantèlement et le recyclage. Bien que déjà recyclables à 90/95%, l'objectif est porté à 100% dans les prochaines années. Cette accélération constitue le défi à venir pour la filiale qui est en train de se structurer.

4



La démarche d'information

Les dispositifs proposés



AVEC LES ÉLUS

- Des rencontres avec les équipes municipales lors des avancées clés du projet

Été 2023
Présentation
des résultats
des états
initiaux



POUR LES RIVERAINS

- Des lettres d'informations aux étapes clés
- Un questionnaire dédié pour cibler au mieux les besoins d'information

Printemps /
Automne
2023



POUR LE GRAND PUBLIC

- Mise à disposition des lettres d'informations en mairie
 - Presse

Printemps /
Automne
2023

Un développeur à disposition pour répondre aux questions

Les dispositifs proposés

Les prochaines étapes envisagées



Fin mai - Lettre d'information et questionnaire



Fin juin – Rencontre avec l'équipe municipale



Point à discuter

- Le périmètre de distribution de la lettre d'information

Compte-rendu

L'Agence Tact et Neoen présente la démarche d'information locale envisagée, scindée en deux périodes : avant le résultat des études (jusqu'à juillet) et après le résultats des études (dès septembre).

Il est rappelé la démarche différenciée menée sur chaque commune en lien avec les enjeux spécifiques identifiés dans l'étude de contexte réalisée par l'Agence Tact.

Parmi les actions envisagées, la distribution d'une lettre d'information et d'un questionnaire sont mentionnés. La participation des élus est sollicitée sur ce point afin de co-construire le périmètre de diffusion de ces documents. Les informations issues du questionnaire sont déterminantes pour affiner le dispositif de concertation et les actions à venir. Sur ce point, l'ensemble du conseil précise qu'il ne se positionnera pas avant les résultats de ce sondage. Si les membres du conseils s'accordent sur le périmètre de distribution qui doit couvrir à toute la commune, ceux-ci font également part de leur souhait de consulter le document en amont de la distribution.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Comment avoir le retour du questionnaire envoyé?

→ La lettre d'information et le questionnaire seront envoyés dans une enveloppe contenant un enveloppe préimbrée pour le renvoi du document. En complément, un QR code sera mis à disposition pour les foyers dans lesquels plusieurs personnes souhaiteraient répondre. L'Agence Tact précise que le taux de retour sur ces projets est assez important du fait de leur caractère sensible. Il est mentionné que la difficulté réside dans le fait de trouver un prestataire qui distribue dans toutes les boîtes aux lettres.

Monsieur le maire précise que 80 maisons sont recensées à Cintheaux. Plusieurs scénarios sont envisagés pour pallier au manquement des prestataires extérieurs. Il est rappelé le besoin de neutralité de cette distribution pour dissocier les élus du porteur de porteur de projet et ainsi éviter la confusion et les prises à parti.

Compte-rendu

Un débat est engagé sur la question de l'anonymat des questionnaires. Etant distribués dans un cadre juridique strict, l'Agence Tact précise qu'il est interdit de divulguer des fichiers contenant des avis associés à des noms de personnes. L'utilité du questionnaire est soulevée suite à cet échange. Monsieur le maire indique par ailleurs que le conseil municipal rendra un avis que sur la base des résultats de cette enquête et qu'à ce titre, ce sondage les intéresse tout particulièrement.

Echanges avec le conseil municipal

Q? Quel est l'objectif de ce questionnaire ?

- Pour répondre, l'Agence Tact rappelle le cadre réglementaire : une délibération est sollicitée par le commissaire enquêteur à toutes les communes dans un périmètre de 6km autour du projet. Depuis peu, une étape supplémentaire a été ajoutée : il s'agit de l'envoi d'un Résumé Non Technique (RNT) du projet à la mairie un mois avant le dépôt en préfecture. Ce document résume l'étude d'impacts et constitue une base plus solide pour prendre une délibération. L'Agence Tact encourage les communes à délibérer sur la base de ce document qui porte à la connaissance des élus les informations principales du projet. Un rappel de la réglementation est fait, soulignant que l'invitation à délibérer est faite pendant l'enquête publique et pas avant.
- Monsieur le maire prend acte de cette recommandation tout en mentionnant que les communes voisines ont-elles déjà délibéré.

Q? Si on part du principe que l'avis est contre, c'est trop tard de mentionner celui-ci à l'enquête publique. Alors que si on donne un avis en amont, il y a plus de possibilités que ce soit pris en compte?

- L'Agence Tact et Neoen soulignent que l'intérêt du questionnaire va en ce sens. Il permet de comprendre ce qui est important pour les riverains et de mieux cerner leurs besoins et les sujets de préoccupation pour pouvoir définir un accompagnement adapté.

Compte-rendu

Q? Doit-on délibérer pour ou contre le projet ou bien la délibération porte uniquement sur les chemins d'accès?

→ Il n'y a pas d'obligations légale à délibérer. Cependant la commune est invitée à le faire au moment de l'enquête publique. Dans sa décision finale, le préfet intègre les différents avis reçu de la part de ses services, du commissaire enquêteur, des communes et des quotas de développement des ENR par département. Ainsi, si toutes les communes sont contre, leur avis pourra avoir une incidence sur la décision prise par le préfet.

Q? Vous dites qu'on s'informe pour répondre aux questions, mais qu'est-ce que ça rapporte aux communes?

→ Un parc éolien c'est comme une entreprise qui arrive sur le territoire : la société paye des impôts locaux qui viennent alimenter les finances communales. En parallèle l'Ifer est appliquée sur la puissance installée. La somme est partagée selon la répartition suivante :

- 20% pour la commune ;
- 50% pour la communauté de communes ;
- 30% pour le département.

En complément, Neoen ajoute que l'entreprise est présente tout au long de la durée de vie du projet. A ce titre, son implication au niveau local est également perceptible au travers de sa participation (via la séquence ERC) à des projets de sobriété énergétique notamment ou encore sur des projets d'amélioration du cadre de vie. Cet accompagnement dépend du nombre de machines installées sur la commune. Sans les résultats des études, cette information n'est toutefois pas connue à ce stade.

Q? La part des retombées dédiée à l'intercommunalité est-elle modifiable?

→ Cette décision impacte directement une règle fiscale. Bien qu'il existe des cas spécifiques où cette répartition a été modifiée, cette procédure reste complexe. Dans tous les cas, la négociation n'est pas à la main du porteur de projet mais se fait en conseil d'agglomération.